



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 29 AVRIL 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/04-04-43

**Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES
DE GESTION COURANTE**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 05

Délégations : 04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220429-BMNA2022040443-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 29 avril à dix-neuf heures douze minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 22 avril 2022.

Étaient présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

Délégations (04) : M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS ; M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN

Étaient absents excusés (03) : Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Étaient absents (02) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON

Quorum : réalisé

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération N°BM/HP/2020/06-03-23 du Conseil Municipal en date du 05 Juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 sus-visé,

Considérant la nécessité de prendre ces décisions pour la gestion courante de la collectivité,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

❖ MARCHES PUBLICS

TRAVAUX SUR VOIES, AIRES ET RESEAUX DIVERS

Accord-cadre N° 2021-CME-008-L2
Lot n° 2 : Travaux d'enrobés
Titulaire au rang 2 : Entreprise FPRB

Modifications introduites par avenant

Avenant n°1 : accord sur les prix nouveaux

Ajout de prix nouveaux au BPU de l'entreprise FPRB, titulaire de l'accord-cadre du lot 2 au rang 2.

N° du prix	Libellé	U	PU/HT
25	Signalisation Horizontale (marquage au sol)	m ²	21,00 €
26	Signalisation verticale (panneau + panonceau)	u	630,00 €

Accord-cadre N° 2021-CME-008-L1
Lot n° 1 : Travaux hors enrobés
Titulaire au rang 1 : Entreprise SOTRAG

Modifications introduites par avenant

Avenant n°1 : accord sur les prix nouveaux

Ajout de prix nouveaux au BPU de l'entreprise SOTRAG, titulaire de l'accord-cadre du lot 1 au rang 1.

N° du prix	Libellé	U	PU/HT
1.47	Plus- value pour béton imprimé type pavés	m ²	90,00 €
1.48	Plus- value pour bande d'éveil à la vigilance	ml	180,00 €
1.49	Plus -value pour réalisation d'abaissé de trottoir façon bateau	Ft	800,00 €
1.50	Pochage et mises en peintures adaptés bandes passages piétons	ml	90,00 €

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Marché N° 2020-CME-015-L1

Lot 1 : Terrains de foot de Bazin, Les Mangles et Equinoxé

Titulaire : ENTREPRISE CEE

Modifications introduites par avenant

Avenant n°1 : Prolongation du délai d'exécution

L'ordre de service de démarrage a été notifié à l'entreprise le 09/04/2021, avec pour date de démarrage des travaux le 12/04/2021 et un délai d'exécution de 4 semaines par terrain soit jusqu'au 12/08/2021.

Au vu du contexte social et sanitaire rencontré, et afin de procéder à l'achèvement des travaux le marché a été prolongé jusqu'au 31/12/2021.

En complément d'information, les travaux du lot 1 ont été réceptionnés et les réserves levées le 06/01/2022.

Marché N° 2020-CME-015-L1

Lot 2 : Gymnase

Titulaire : ENTREPRISE MOULIN

Modifications introduites par avenant

Avenant n°1 : Augmentation de montant

Le présent avenant concerne des travaux supplémentaires pour la pose des luminaires non prévus dans le cadre du marché initial. Ils résultent d'un problème de montage des nouveaux luminaire LED sur les 2 poutres de la charpente, dont les supports existants n'étaient pas adaptés ou défailants.

Création et pose de nouveau supports faits « sur mesures ».

Libellé	U	PU/HT	Qté	Montant HT
Supports LED (Fourniture, usinage, pliage, perçage, transport, montage et pose)	u	212,41 €	22	4 673,02

Titulaire du marché :
ENTREPRISE MOULIN

Montant initial du marché
- Montant HT : 35 627,69 €

Montant de l'avenant 1 :
- Montant HT : 4 673,02 €

Nouveau montant du marché après avenant n°1 :
- Montant HT : 40 310,71 €

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA LIAISON MEDIATHEQUE ET PARC FLORAL

Marché N° 2022-CME-002

Le marché consiste à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la route entre la Médiathèque et le Parc Floral.

Procédure de passation : Marché sans publicité ni mise en concurrence (articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique).

Titulaire du marché :
ASK INGENIERIE

Montant du marché :
- Montant HT : 4 270,00 €

TRAVAUX DE REHABILITATION DU TENNIS CLUB

Marché N° 2020-CME-010-L1	
Lot 1 : Réhabilitation des terrains	
Modifications introduites par avenant	
Avenant n°1 : Diminution de montant	
Le présent avenant a pour objet la prise en compte des travaux en plus et moins-values.	
Travaux en plus-values :	
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de 3 panneaux de score spécial tennis agréé FFT - Fourniture et pose de 6 bancs - Fourniture et pose de 3 poubelles (balles de tennis) offert 	
Montant des plus-values : 3 390,00 € HT	
Travaux en moins-values :	
<ul style="list-style-type: none"> - Dépose des gradins métalliques et stockage sur site - Reprise des gradins métalliques 	
Montant des moins-values : - 8 800,00 € HT	
En complément d'information, les travaux du lot 1 ont été réceptionnés et les réserves levées le 09/12/2021.	
Titulaire du marché : ENTREPRISE TERRES DE SPORTS	Montant initial du marché - Montant HT : 256 981,20 € Montant de l'avenant 1 : - Montant HT : - 5 410,00 € Nouveau montant du marché après avenant n° 1 : - Montant HT : 251 571,20 €

DIVERS CONTRATS D'ENTRETIEN / MAINTENANCE

Contrat d'entretien Climatisation Hôtel de Ville	
Titulaire : Secours froid	Montant annuel : 8 160,00 € HT Durée du contrat : 1 an
Contrat de maintenance ascenseur Médiathèque	
Titulaire : OTMAS	Montant annuel : 2 040,00 € HT Durée du contrat : 3 ans
Contrat de maintenance ascenseur Hôtel de Ville	
Titulaire : COTRAVA	Montant annuel : 3 130,54 € HT Durée du contrat : 3 ans
Contrat de maintenance ascenseur Bâtiment Administratif	
Titulaire : COTRAVA	Montant annuel : 2 900,00 € HT Durée du contrat : 3 ans
Contrat hébergement et maintenance – logiciel Finances	
Titulaire : JVS MAIRISTEM	Montant annuel : 4 867,72 € HT Durée du contrat : 5 ans

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE

Marché N° 2022-CME-004

Le marché consiste à une mission d'assistance technique a la gestion communale avec pour missions :

- Assistance à la gestion des marchés de VRD
Planification, estimation, programmation, suivi des travaux, vérification des acomptes, réception des travaux
- Assistance à la gestion de marchés de maitrise d'œuvre et de travaux
Conseil, aide technique, rédaction d'un programme et DCE, estimation, analyse, suivi des travaux, réception des travaux
- Réalisation de diagnostics techniques
- Plan, DPEG, accessibilité ERP

Procédure de passation : Marché sans publicité ni mise en concurrence (articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique).

Titulaire du marché :

SAS GWADIAG

Montant initial du marché :

- Montant HT : 39 500,00 €

Durée du marché : 1 an

FOURNITURE DE PURIFICATEURS D'AIR

Marché N° 2022-CME-006

Le marché consiste à la fourniture de purificateurs d'air pour le traitement de l'air dans les pièces fermées, assainir et optimiser la qualité de l'air à l'intérieur des bureaux, locaux et salles afin de réduire la propagation du virus COVID-19 présent dans l'air.

Il convient d'équiper la Médiathèque de purificateur d'air, mais aussi les salles collectives dans les écoles (type salle de reunion, salle d'informatique, dortoir) ainsi que quelques services supplémentaires dans différents batiments communaux.

Procédure de passation : Marché sans publicité ni mise en concurrence (articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique).

Titulaire du marché :

BOX PURE

Montant du marché :

- Montant HT : 39 612,39 €

Durée du marché : 2 mois

Fait et délibéré à Petit-Canal le 29 Avril 2022

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (20) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moise ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Jordan DANIEL, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER

Les représentés (04) : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS ; M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN

Pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220429-BMNA2022040443-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.